



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Préavis no 1 / 2022

Rapport au Conseil Général de Chavannes-le-Chêne Concernant les comptes et la gestion pour l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résumé des comptes 2021 est joint au présent préavis.

Il laisse apparaître un bénéfice d'exploitation de **fr. 211'674.88**. Le résultat net d'exploitation moins amortissements et attributions obligatoires se monte à **un bénéfice de fr. 81'468.00**.

Les **amortissements comptables et attributions obligatoires** suivants ont été effectués :

Amortissements :

Bâtiment communal :	fr. 10'000.00
Four :	fr. 14'000.00
Epuration :	fr. 16'000.00
Routes :	fr. 25'000.00
Chemins :	fr. 10'000.00
Appartements bâtiment communal	fr. 25'000.00
Collecteurs	fr. 10'000.00
Capital de dotation :	fr. 5'000.00
Terrain (Bainoz)	fr. 4'178.75
Collège	<u>fr. 10'000.00</u>
Total	fr. 129'178.75

Attributions obligatoires :

Fonds de réserve eau :	fr. 1'028.13
------------------------	--------------

Ce qui porte le total des **amortissements et attributions obligatoires à fr. 130'206.88**

Des **amortissements et attributions extraordinaires** ont également été effectués comme suit :

Four :	fr. 19'974.35
Fonds de travaux futurs :	<u>fr. 60'000.00</u>
Total	fr. 79'974.35

Le bénéfice net de l'exercice 2021 est donc de fr. 1'493.65

Dans l'ensemble, le budget a été bien tenu, cependant les commentaires suivants méritent d'accompagner les comptes 2021 :

Autorités : L'augmentation des charges de ce dicastère est due aux diverses élections.

Administration : Les charges extraordinaires sous le compte 11.318 sont l'achat d'un défibrillateur **fr. 4'506.75** et les frais de mise à l'enquête de l'abri du Covet **fr. 2'409.00**.

Finances : Il est à noter une diminution de la rentrée des divers impôts communaux d'environ **fr. 172'000.00**. En 2020, il y a eu des encaissements extraordinaires. Ceci a un impact direct sur la péréquation. De ce fait, des provisions de **fr. 79'000.00** (péréquation) **fr. 41'500.00** (facture sociale) et **fr. 5'500.00** (réforme policière) ont été mis en compte pour revenus supplémentaires suite à une simulation du solde 2021.

Terrains : Le montant de **fr. 3'295.45** sous 31.318 correspond à l'assainissement du stand de tir de Bioley-Magnoux.

Forêts : La somme de **fr. 8'447.35** est liée à des travaux d'élagage autour du moulin.au pont du Covet

Bâtiments :
Collège : Divers entretiens ont été effectués dans les appartements et dans les salles louées commercialement pour un montant de **fr. 3'617.25**.

Bâtiment communal : Suite au changement de concierges, les charges ont augmentées. Un lave-linge et un sèche-linge ont été remplacés dans les appartements pour un montant de **fr. 2'653.55**.

Hôtel de ville : Suite au Covid 19, la commune a décidé de ne pas encaisser de loyer jusqu'à fin juin 2021.

Grande salle : Une nouvelle porte a été posée pour **fr. 3'494.85** et le remplacement du compresseur de la banque frigo **fr 4'088.30**. Un manque à gagner sur les locations est à constater suite au covid 19.

Routes : Des travaux d'entretien ont effectués (réfection d'enrobé **fr. 3'158.90** & fontaines **fr. 6'611.35**). Le service hivernal a couté **fr. 7'294.85** et divers curages pour **fr. 6758.40**

Enseignement : Les charges scolaires ont passées de **fr. 144'676.20** en 2020 à **fr. 174'533.10** en 2021

Service des eaux : Les charges liées au remplacement de compteurs **fr. 8'184.00.**

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

- Sur proposition de la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

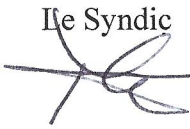
Art. 1. Les comptes de l'exercice 2021 sont acceptés.

Charges : fr. 1'075'953.98 Revenus : fr. 1'077'447.63
Bénéfice : **fr. 1'493.65**

Art. 2. La gestion de l'exercice 2021 est acceptée.

Adopté par la Municipalité en séance du 19.04.2022

Au nom de la Municipalité

Ile Syndic  F. Marmier		La Secrétaire  C. Badel
---	---	---